



Consulat de Côte d'Ivoire

PASSAGE D'UN VEHICULE EN COTE D'IVOIRE

- Carnet de passage en douane (délivré par l'Automobile Club dont dépend son domicile)

- Assurance Internationale

- Attestation garantissant le rapatriement des passagers en cas d'accident (assurance, banque ...)

Horaires d'ouverture de la Chancellerie : mardi et jeudi après-midi de 14 h à 17 h